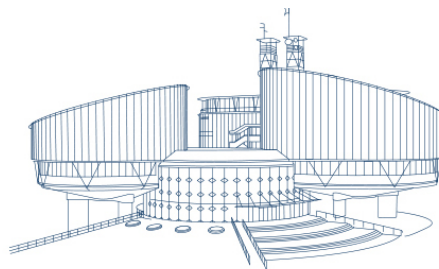


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

REPRÉSENTANT UKRAINIEN VISÉ PAR UNE INTERDICTION D'ASSISTANCE DE PARTIES DEVANT LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME POUR UNE DURÉE DE CINQ ANS

CEDH 233 (2026) 24.09.2026

Émis par la Greffière de la Cour



La Cour européenne des droits de l'homme a décidé, en application de l'article 44D § 2 de son [règlement](#), d'interdire à un ressortissant ukrainien, Sergiy Mykolayovych Rybiy, de représenter ou d'assister des parties devant la Cour pour une durée de cinq ans.

Cette décision a été prise par le président de la Cour le 17 septembre 2026, sur proposition de la chambre et après réception des observations de M. Rybiy et du gouvernement ukrainien. M^e Rybiy étant titulaire d'un diplôme en droit mais n'ayant pas été admis au barreau, il n'y avait pas lieu de solliciter l'avis du barreau national ukrainien.

La Cour a pris cette décision à l'égard de M^e Rybiy au regard du comportement que celui-ci adoptait depuis longtemps de manière systématique dans la procédure devant la Cour. M^e Rybiy a assisté des requérants dans plus de 600 affaires qui sont ou étaient pendantes devant la Cour.

Les requérants qui étaient représentés par M^e Rybiy et dont les requêtes n'ont pas été notifiées au gouvernement ukrainien peuvent désigner un nouveau représentant dès à présent ou à un stade ultérieur de la procédure, le cas échéant.

Les requérants qui étaient représentés par M^e Rybiy sont invités à désigner un autre représentant dans le cas où leur requête a déjà été notifiée au gouvernement ukrainien et où il a déjà été demandé au gouvernement de communiquer ses observations.

Rédigé par le greffe, le présent communiqué ne lie pas la Cour. Les décisions et arrêts rendus par la Cour, ainsi que des informations complémentaires au sujet de celle-ci, peuvent être obtenus sur www.echr.coe.int.

SUIVEZ LA COUR SUR :



Contactez [ECHR Press](#) pour vous abonner aux communiqués de presse.

Où trouver les communiqués de presse ? [HUDOC - Recueil des communiqués de presse](#)

Contacts pour la presse

✉ echrpess@echr.coe.int | tel.: +33 3 90 21 42 08

Les demandes des journalistes peuvent être formulées auprès de l'Unité de la presse par courriel ou téléphone.

Claire Windsor (tel: + 33 3 88 41 24 01)

La Cour européenne des droits de l'homme a été créée à Strasbourg par les États membres du Conseil de l'Europe en 1959 pour connaître des allégations de violation de la Convention européenne des droits de l'homme de 1950.